



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : GESTION FONCIÈRE**

12) 60, rue Gaston Picard

Association ALTERALIA - Mise à disposition de locaux

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_12-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 12**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 12**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,  
M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **GESTION FONCIÈRE**

12) 60, rue Gaston Picard  
Association ALTERALIA - Mise à disposition de locaux

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-29,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2221-1,

vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2021 approuvant la promesse de vente sous conditions suspensives à la Société Coopérative de Production HLM COOPIMMO (ou à tout substitué), des parcelles sises 60 et 62, rue Mirabeau à Ivry-sur-Seine, cadastrées respectivement section J n° 60 pour une superficie de 279 m<sup>2</sup> et J n° 59 et 113, pour des surfaces respectives de 1125 m<sup>2</sup> et 193 m<sup>2</sup>, signée le 13 septembre 2021,

considérant que cette promesse de vente a été conclue sous plusieurs conditions suspensives, dont la réalisation par la Ville de la démolition des bâtiments existants (hangars et pavillon d'habitation) avant la conclusion définitive de cette vente au plus tard le 31 décembre 2024,

considérant, en raison des délais désormais très contraints pour engager cette démolition, qu'il est nécessaire d'organiser très prochainement le déménagement des occupants actuels du pavillon situé au 60 rue Mirabeau vers un autre ensemble immobilier que la Commune a acquis le 1<sup>er</sup> juin 2023, sis 60, rue Gaston Picard à Ivry-sur-Seine, sachant que la Commune s'est engagée, dans le cadre de la promesse de vente précitée et de ses avenants successifs, à libérer le site du 60, rue Mirabeau au plus tard le 31 juillet 2024,

considérant que des négociations ont été menées par la Commune avec l'association «ALTERALIA», afin de permettre un suivi de ces occupants dans ce nouveau site sis 60, rue Gaston Picard à Ivry-sur-Seine,

considérant, suite à son acceptation, qu'il convient dès lors de conclure entre cette association et la Commune une autorisation de mise à disposition de l'ensemble immobilier sis 60, rue Gaston Picard, d'une surface totale de 138,36 m<sup>2</sup>, dépendant de la parcelle cadastrée section S n° 75 d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>, propriété de la Commune,

vu l'autorisation de mise à disposition de locaux, ci-annexée,

vu le plan, ci-annexé,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 38 voix pour, 3 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'autorisation de mise à disposition au profit de l'association « ALTERALIA », de l'ensemble immobilier sis 60, rue Gaston Picard - 94200 Ivry-sur-Seine, d'une surface totale de 138,36 m<sup>2</sup>, dépendant de la parcelle cadastrée section S n° 75 d'une superficie de 201 m<sup>2</sup>, propriété de la commune d'Ivry-sur-Seine, et autorise le Maire ou son représentant légal à la signer.

**ARTICLE 2 :** INDIQUE que ladite autorisation est consentie pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

**ARTICLE 3 :** DIT que cette autorisation de mise à disposition, en ce qu'elle concourt à l'intérêt public local, est consentie à titre gracieux et que les contrats d'eau, de gaz et d'électricité seront à la charge de l'association « ALTERALIA ».

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 4 JUIL 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 4 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 4 JUIL 2024